



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20240205-2024_05DEL-DE



N° 05/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2024 à 20h30

Date la convocation du Conseil municipal : 1^{er} février 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue :

Valérie LOUBET

Présents : Christine BLANC -- Valérie LOUBET-- Emelyne ETIENNE -- Kévin FAVRE-- Nicolas BUGNOT - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Christine BLANC

Absent : Loïc NORMANT – Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN -

Objet : CREATION ET CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SOCIALE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE ;

Vu l'article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 46-2023 en date du 27 décembre 2023 supprimant le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Léaz ;

Il est proposé de créer une commission sociale : cette Commission, outre Madame la Maire, présidente de droit, est composée de représentants du Conseil municipal et d'habitants de la Commune plus particulièrement investis dans les questions sociales.

Lors de la réunion publique du lundi 22 janvier 2024, des habitants se sont portés volontaires pour adhérer à la commission sociale. Mme la Maire demande quels sont les volontaires au sein du Conseil Municipal désirant être membres.

Souhaitent être membres de cette Commission en qualité de représentants du Conseil municipal :

- Emelyne ETIENNE

Mme la Maire présente la liste des membres qui souhaitent adhérer à la Commission sociale en qualité de d'habitants de la commune :

- Norbert Gilbrin / Longeray
- Géraldine Gilbrin / Longeray
- Ursula Baumann / Longeray
- Odile Fuchs / Grésin
- Evelyne Griès / Grésin
- Odette Favre / Léaz
- Emmanuelle Alves Bauer / Léaz

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité

DECIDE la création d'une Commission sociale et fixe sa composition telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET 
Secrétaire de séance,



Christine BLANC

Maire